

Avenant n°2 au Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 Nouvelle Aquitaine

Préambule

La covid-19 est à l'origine d'une des plus graves crises sanitaires qu'ait connue notre pays et s'est accompagnée de réactions économiques en chaîne. Alors que le chômage était à son plus bas niveau depuis 10 ans lorsque la pandémie a frappé notre pays, il est reparti à la hausse dès l'été 2020, fragilisant particulièrement les actifs les moins qualifiés.

Depuis le printemps dernier, notre économie est repartie vite et fort. Les entreprises tournent à plein régime et recrutent massivement. 2,4 millions de personnes ont ainsi été embauchées entre juin et août 2021, dont près de la moitié en CDI. Un tel niveau d'embauche est inédit depuis au moins vingt ans. Le taux de chômage est désormais revenu à son niveau de 2019.

Cette reprise s'accompagne de tensions de recrutement dans de nombreux secteurs, souvent déjà en manque de main d'œuvre avant la crise sanitaire. Les entreprises doivent également engager des transformations profondes, liées aux transitions écologique et numérique, encore accélérées par la crise, ce qui renforce les besoins d'ajustement des compétences. Parallèlement, notre pays fait face à un problème structurel de chômage de longue durée, qui s'est encore accentué du fait de la crise sanitaire et des perturbations qu'elle a engendrées sur le marché du travail. Nous sommes donc aujourd'hui dans une situation paradoxale, avec d'un côté des entreprises qui ne parviennent pas à recruter et, de l'autre, des chômeurs qui ne parviennent pas à retrouver un emploi.

Cette situation appelle une réponse immédiate et d'ampleur afin de ne pas entraver la reprise économique. S'il existe d'autres leviers pour répondre aux difficultés de recrutement, comme l'attractivité des métiers, les conditions d'emploi et de travail, sur lesquels les branches professionnelles doivent se mobiliser, la question des compétences reste centrale. Pour soutenir et amplifier la reprise économique, il est essentiel de miser résolument sur la formation des actifs et de poursuivre nos efforts en direction de ceux qui sont les plus éloignés du marché du travail.

Nous conjuguons, depuis déjà près de trois années, nos actions pour démultiplier en Nouvelle Aquitaine une offre adaptée de parcours de formation qualifiants, en réponse aux besoins de l'économie et au bénéfice des jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, pour garantir aux plus fragiles l'acquisition préalable d'un socle minimal de compétences clés, pour moderniser la formation professionnelle dans ses contenus et ses modalités.

Traduits dans le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 cofinancé par l'Etat, ces efforts coordonnés ont été porteurs de résultats. Il est fondamental aujourd'hui de les intensifier et les accélérer, parce que c'est au plus proche des territoires que les réponses aux tensions de recrutement seront les plus efficaces.

Nous nous engageons à amplifier nos actions pour soutenir la relance, en apportant des réponses « justes-à temps » aux besoins de compétences des entreprises et permettant aux personnes en recherche d'emploi d'augmenter leurs chances de s'intégrer durablement dans l'emploi. C'est essentiel pour une économie plus robuste, plus innovante, plus écologique et plus solidaire. C'est essentiel pour les actifs privés d'emploi, car ces domaines recrutent et créeront nos emplois de demain.

1. Proposer des parcours de formation supplémentaires pour répondre aux difficultés de recrutement, qui impliquent les entreprises dans la construction de solutions « sur mesure ».

Nous partageons le même constat : la co-construction, avec les entreprises elles-mêmes, de la réponse aux difficultés de recrutement est une condition de réussite des parcours de formation. Au-delà de garantir qu'ils soient parfaitement adaptés, la co-construction permet aussi d'instaurer un lien immédiat entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.

Cette offre sur mesure complète l'offre qualifiante cofinancée par le Pacte régional, dans le cadre du programme régional de formation pluriannuel de la Région.

2. Prioriser les demandeurs d'emploi de longue durée¹ dans l'accès aux formations, et en particulier celles qui impliquent l'entreprise et qui sont assorties d'une promesse d'embauche.

Les demandeurs d'emploi de longue durée sont souvent confrontés à des difficultés plurielles : perte de confiance ou de motivation, inaptitude, problèmes de santé... Nous devons donc renforcer notre effort à leur attention et déployer ensemble des réponses adaptées et inédites.

En complément des actions conduites par Pôle emploi pour remobiliser tous les demandeurs d'emploi de longue durée, à travers un rendez-vous dédié et un diagnostic de situation permettant, le cas échéant, de déployer des actions d'accompagnement sur mesure, nous nous engageons à amplifier les parcours de formation adaptés aux besoins de ces personnes : actions de remise en dynamique professionnelle, d'acquisition de nouvelles compétences dans les secteurs qui recrutent, en privilégiant à chaque fois que cela possible les formations en entreprises, assorties d'une promesse d'embauche.

Renforcer la coordination État-Région, en lien avec le CREFOP, au plus près des territoires

La coordination État-Région, associant les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ces actions, doit permettre :

- De coordonner les achats et les offres de formation entre la Région, Pôle emploi et les branches professionnelles (dans le cadre de la préparation opérationnelle à l'emploi collective) ;
- De garantir aux conseillers du service public de l'emploi l'accès à une information sur l'ensemble de l'offre de formation, en temps réel, et de veiller à ce que les nouvelles offres de formation sur mesure soient bien portées à connaissance ;
- D'assurer le suivi du plan et de conduire des actions d'amélioration en matière de sourcing des publics, de ciblage des actions sur les demandeurs d'emploi de longue durée et d'adaptation, en tant que de besoin, des programmes ou des parcours de formation.

3. Prolonger notre engagement réciproque conclu dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences en 2023.

Afin d'assurer une continuité à l'effort de formation à destination des personnes en recherche d'emploi, nous prolongeons notre Pacte régional d'investissement dans les compétences pour l'année 2023. Cela implique à la fois le versement des financements État annuels du Pacte régional à la Région et la prolongation corollaire de l'engagement de maintenir le niveau de dépenses « socles » de la Région pour la formation des personnes en recherche d'emploi à 162.2 millions d'euros, pour une année supplémentaire. Les priorités du Pacte et son équilibre en trois axes seront également prolongées pour un an.

¹ au sens de la convention tripartite État-Pôle emploi-Unédic (demandeurs d'emploi n'ayant eu aucune activité pendant au moins 12 mois au cours des 15 derniers mois).

Ces actions imposent une adaptation de notre Pacte régional d'investissement dans les compétences. Son cadre d'élaboration, que nous avons souhaité agile, adaptable au cours de sa mise en œuvre, le permet.

Les engagements réciproques de l'État et de la Région

L'avenant au Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 est conclu entre :

L'État, représenté par le Préfet de région Nouvelle-Aquitaine

Et

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, représenté par Alain ROUSSET, son président.

Les signataires de l'avenant sont garants du respect du cadre de contractualisation et s'engagent à :

1. Proposer des parcours de formation supplémentaires pour répondre aux difficultés de recrutement.

En Nouvelle Aquitaine, l'État et la Région s'engagent à proposer des parcours de formation additionnels à destination des demandeurs d'emploi en 2022, ciblés vers les besoins immédiats de recrutement des entreprises.

Les actions déployées dans ce cadre privilégient les parcours de formation qui impliquent fortement les entreprises, en partant de leurs besoins pour construire une offre de formation adaptée « sur mesure ».

Les parcours de formation supplémentaires concernent les personnes en recherche d'emploi de tout niveau de qualification, et ciblent prioritairement les demandeurs d'emploi de longue durée.

- A partir de l'analyse en cours des besoins identifiés par les filières, ceux des territoires et des publics, ajuster une campagne d'achats de formations spécifique afin de :
 - répondre aux besoins en recrutement de personnels qualifiés et de cadres intermédiaires par **l'achat de nouvelles formations post-bac** notamment dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie.
- A partir de l'analyse de l'offre de formation régionale en cours et des tensions observées :
 - **Abonder des formations saturées** visant des emplois dans les secteurs en tension,
 - **Augmenter le nombre de places dans les formations préparant aux métiers du secteur sanitaire et social** (ambulanciers, d'auxiliaires de puériculture, d'accompagnateurs dans les EPHAD et services d'aide permettant le maintien à domicile des personnes âgées, éducateurs, techniciens d'intervention sociale et familiale,...)
- En complémentarité des Aides individuelles régionales et de celles de Pôle emploi dont une partie par délégation de la Région dans le cadre du PACTE et du Plan Jeunes déjà déployées :
 - **Développer de nouvelles aides individuelles à la formation** dans le cadre d'un **abondement du Compte Personnel de Formation sur l'application « MonCompteFormation »**, en ciblant notamment les publics prioritaires et plus particulièrement des projets de formation de niveaux supérieurs visant des métiers et des emplois dans les secteurs en tension, dans un cahier des charges et des critères régionaux contractualisés avec la Caisse des Dépôts et Consignation.

De même que la formation ne peut, à elle seule, réduire les tensions de recrutement auxquelles sont, entre autres, associées des problématiques d'attractivité des métiers, de conditions de travail et de rémunération, l'offre de places supplémentaires ne garantira pas à elle seule les entrées en formation. .

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220207-lmc100001566215-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 15/02/2022
Retour Préfecture : 15/02/2022

L'ouverture de l'ensemble de ces nouveaux parcours s'accompagnera de mesures visant à favoriser l'accès à la formation et à lever les freins périphériques à la formation et à l'emploi avec :

- **le déploiement de l'auto-inscription des candidats en formation** en appui et concertation avec les organismes de formation, les prescripteurs et Cap Métiers Nouvelle Aquitaine ;
- **la mise en place d'une prime exceptionnelle**, complémentaire de la rémunération des stagiaires, pour des demandeurs de longue durée accédant à une formation qualifiante relevant d'un secteur en tension ;
- **l'amplification du dispositif régional « 1, 2, Toit »**, qui consiste à mettre à disposition des jeunes de 16 à 30 ans (apprentis, stagiaires,...) des solutions d'hébergement chez l'habitant, et son ouverture aux sortants de formation qui accèdent à un emploi loin de chez eux.

2. Renforcer l'accès à la formation des demandeurs d'emploi de longue durée.

A l'appui des évaluations conduites dans le cadre du PACTE, les parcours supplémentaires permettront de déployer, ou d'amplifier, une offre de formation adaptée de remise en dynamique professionnelle et/ou d'acquisition de nouvelles compétences dans un secteur qui recrute.

- La Région Nouvelle-Aquitaine prévoit, en lien avec l'accueil assuré par Pôle emploi, l'ouverture et la promotion de **places supplémentaires** destinées spécifiquement aux demandeurs d'emploi de longue durée **dans les actions déployées en phase préparatoire à la qualification et à l'emploi**, dont l'efficacité dans la remise en dynamique sociale et professionnelle a été éprouvée depuis 2020 dans le cadre notamment :
 - **des plateformes Amorces de Parcours** en adaptant le contenu et en renforçant la mobilisation des acteurs et des ressources de proximité, notamment les entreprises qui recrutent, pour permettre davantage de suite de parcours en formations qualifiantes et ainsi de sorties positives vers l'emploi.
 - **des Habilitations de Service Public « Socle de Compétences »** offrant, sans condition d'accès et dans la proximité, un parcours complet d'acquisition des compétences de base indispensables à l'intégration sociale et professionnelle et à la réussite d'un parcours qualifiant.

Ces phases préparatoires débouchent sur une capacité prévisionnelle d'accueil de plus de 20 000 parcours qualifiants portés par la Région en 2022, associant l'offre de l'Habilitation de Service Public 1^{er} niveau de qualification et les marchés qualifiants

3. Expérimenter de nouvelles actions permettant de répondre aux difficultés de recrutement

La Région Nouvelle Aquitaine prévoit d'expérimenter **un nouveau dispositif reposant sur le pré-recrutement dans des entreprises relevant de filières en tensions**. Le parcours de formation associera une préparation préalable du demandeur d'emploi en centre de formation au développement des compétences professionnelles en situation de travail en entreprise.

L'organisme de formation assure l'accompagnement du demandeur d'emploi sur la totalité du parcours en lui permettant d'acquérir dans un premier temps les compétences socles nécessaires à l'intégration dans l'entreprise puis en le préparant à la modalité pédagogique propre à la formation en situation de travail.

Dans un second temps, il accompagne l'entreprise et le demandeur d'emploi dans la mise en œuvre opérationnelle de la formation en situation de travail permettant l'acquisition des compétences professionnelles nécessaires au recrutement sur le poste de travail à pourvoir jusqu'à l'intégration dans l'emploi.

Cette organisation revêt un double avantage : cibler au mieux les qualifications requises dans les entreprises et positionner l'action de formation comme un pré-recrutement dans les entreprises partenaires.

Par ailleurs la Région Nouvelle-Aquitaine entend **créer en 2022 les conditions favorables et indispensables à une amplification du recours à la modalité de Formation en situation de Travail** avec

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220207-lmc100001566215-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 15/02/2022
Retour Préfecture : 15/02/2022

notamment son transfert et intégration dans les marchés de formation, la création d'un réseau d'organismes de formation conseil et support des entreprises, d'un réseau régional « d'entreprises apprenantes », l'élargissement de l'appel à projet existant, la formation des tuteurs / formateurs en entreprise et la communication autour de cette modalité de formation.

4. Mettre en œuvre les parcours de formation supplémentaires décrits ci-dessus.

- **3 425** parcours de formation supplémentaires, tels que décrits ci-dessus, seront mis en œuvre en 2022, correspondant à un financement dédié de **23,986 M€** ;
- Ce financement est intégré à la convention financière annuelle 2022 du Pacte régional ;
- Ce financement supplémentaire intègre d'éventuels frais de gestion, plafonnés, comme pour le Pacte initial, à 1 %.

5. Assurer le suivi et le pilotage des actions de formation supplémentaires au Pacte régional mentionnées dans le présent avenant et leur évaluation en lien avec le comité scientifique chargé de l'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences.

- Le suivi de la mise en œuvre de ces parcours de formation sera réalisé par l'instance de pilotage régional du Pacte réunissant l'Etat et la Région et en tant que de besoin les différents partenaires.

6. Proroger en 2023 les engagements conclus au titre du Pacte régional.

Les engagements réciproques de l'État et de la Région dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 sont poursuivis.

- L'État et la Région prorogent leur Pacte régional d'une année supplémentaire, en 2023.
- **Le montant additionnel de l'État en 2023, au titre de cette prorogation, est de 125 M€.** Ce montant correspondant **à la moyenne annuelle du montant additionnel** sur la période 2019-2022, hors plan #1jeune1solution et hors plan de réduction des tensions de recrutement ;
- La Région s'engage à maintenir son socle financier de dépenses pour la formation des personnes en recherche d'emploi en 2023 ;
- Les signataires s'engagent à mettre en œuvre en 2023 les actions prévues au titre du Pacte régional 2019-2023 et à respecter l'équilibre des montants financiers entre les trois axes d'intervention du Pacte régional.

À _____, le _____

La Préfète de la Région

Le Président du Conseil Régional

Fabienne BUCCIO

Alain ROUSSET

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220207-lmc100001566215-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 15/02/2022
Retour Préfecture : 15/02/2022